

Conseil de la métropole du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 mars 2021

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline HERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 16 heures, à l'Hôtel de Ville, Salon Richelieu, 2 rue Frézier - Brest sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP (départ à partir de la délibération C 2021-03-019 - procuration à Mme P. HENAFF), M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORCH, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA (départ à partir de la délibération C 2021-03-034), Mme E. TOURNIER, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS (départ à partir de la délibération C 2021-03-019 - procuration à Mme C. ORVOEN), M. S. MICHEL, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme C. BOURNOT-GALLOU, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, M. P. APPERE (départ à partir de la délibération C 2021-03-029, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. HENAFF, Mme J. HERE, Mme S. JESTIN, Mme E. KUCHEL, M. C. PETITFRERE, M. R. SALAMI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme P. LAVERGNE, Conseillère - procuration à M. Tom HELIES
M. J-P. ELKAIM, Conseiller - procuration à Mme V. BOURBIGOT
Mme L. KERMAREC, Conseillère - procuration à Mme B. MALGORN

C 2021-03-035 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet Alimentaire Métropolitain - Approbation du Projet Alimentaire Métropolitain

La rapporteure, Mme Nathalie CHALINE
donne lecture du rapport suivant

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Projet Alimentaire Métropolitain - Approbation du
Projet Alimentaire Métropolitain**

NOTE DE SYNTHÈSE

La délibération n° C 2019-02-025 du Conseil de la métropole du 1^{er} février 2019 a approuvé l'engagement de Brest métropole dans l'élaboration d'un projet alimentaire.

Le Projet Alimentaire Territorial, initié par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, est une démarche de territoire, collective, qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation, autour d'enjeux tels que la justice sociale dans l'accès à l'alimentation, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des circuits courts ...

Pour Brest métropole, cette démarche a été concomitante à sa candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA), porté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en partenariat avec le ministère des solidarités et de la santé, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Engagée, avec les acteurs du territoire, dans de nombreuses actions pour une alimentation saine et durable, Brest métropole a déposé le projet « **senourrir@brestmetropole #solidarité #coopération #proximité** ».

Ce projet a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets 2018-2019 du PNA annoncés par le Directeur Général de l'Alimentation le 26 février 2019. Une enveloppe de 50 000 € a été apportée par l'État pour accompagner la démarche de Brest métropole.

L'objectif du projet est d'élaborer une stratégie alimentaire se traduisant par un Projet Alimentaire Métropolitain avec des approches originales conformes à l'identité et à l'expérience du territoire :

- forte intégration de la stratégie avec les partenaires publics travaillant sur l'alimentation, à savoir Pays de Brest, Pays du Centre Ouest Bretagne, Département du Finistère, Région Bretagne ;
- accent mis sur les relations ville campagne dans une optique qui n'oppose pas l'une à l'autre ;
- effort sur une participation citoyenne multiforme visant à déployer toute la gamme de pratiques utiles (événements, action dans les quartiers, outils numériques, études-actions ...) ;
- déploiement d'usages innovants du numérique, à des fins de participation citoyenne mais aussi à tous les usages facilitant la reterritorialisation du système alimentaire ;

- attention affirmée à l'équité sociale dans l'accès à l'alimentation, Brest métropole comprenant des quartiers prioritaires où se décline le Contrat de ville. L'alimentation peut d'ailleurs résonner avec plusieurs des objectifs de sa feuille de route (implication et participation de tou.te.s, parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ...);
- sensibilité prononcée des habitants aux impacts environnementaux et climatiques de la chaîne alimentaire. Cette dimension est d'ailleurs prise en compte dans le Plan climat que la métropole vient de réviser.

Le calendrier d'élaboration du Projet Alimentaire Métropolitain a été le suivant :

- Janvier à août 2019 : phase 1 - diagnostics et mise en mouvement des acteurs
- Mars à septembre 2019 : phase 2 - préparation des outils
- Juin à novembre 2019 : phase 3 - co-construction de la stratégie
- Décembre 2019 : prise d'acte des éléments recueillis lors du processus de co-construction par le Conseil de métropole
- Septembre 2020 à mars 2021 : phase 4 - formalisation du plan d'actions

1- Le plan d'actions du Projet alimentaire métropolitain

Sur la base des propositions recueillies, les services de la métropole et de la ville de Brest ont enrichi la plateforme des propositions et proposé des conditions de réalisations, composant un projet de plan d'actions.

Ce projet de plan d'actions a fait l'objet d'examens :

- Par le groupe partenarial des Formulateurs, dans sa séance du 11 février
- Par le Comité de Coordination, dans ses séances des 27 janvier et du 18 mars 2021.

Il est organisé en 8 thèmes et regroupe 32 actions :

AXES	ACTIONS
1. Renouveler et renforcer l'aide alimentaire et l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité	Conforter la structure permanente d'échange et d'information de l'aide alimentaire : la coordination de l'aide alimentaire
	Développer les épiceries solidaires en réseau
	Garantir et améliorer les approvisionnements de l'aide alimentaire
	Créer une cuisine itinérante, laboratoire culinaire permettant de se tester à la cuisine de façon bénévole ou professionnalisante, en animant l'espace public et en partageant les plaisirs d'une bonne table

2. Mettre en œuvre un système diversifié d'information et de sensibilisation à l'alimentation durable	Réaliser un état des lieux des acteurs de la sensibilisation à l'alimentation durable
	Élargir le dispositif de sensibilisation à l'alimentation en milieu scolaire
	Soutenir les acteurs du territoire dans la mise en place de projets de sensibilisation à l'alimentation durable
	Essaimer le dispositif de Formation- Action des acteurs du territoire sur l'alimentation saine et durable, pour faire émerger des actions à l'échelle des quartiers, et développer de nouvelles pratiques alimentaires sur le territoire
	Soutenir et encourager le déploiement du projet « Défi/ Ateliers foyer Alimentation Positive », programme d'ateliers pour promouvoir une alimentation saine, durable en consommant des produits bio et locaux, à budget raisonnable et en privilégiant la convivialité et le partage des savoirs
	Consolider la « Nutrinavette Subsistance » , outil mobile et interactif du Projet alimentaire, favoriser son utilisation, l'adapter aux publics et aux lieux
	Sensibiliser et former le grand public aux consommations alimentaires responsables et locales sur les marchés

3. Développer une restauration collective exemplaire	Tester le menu à 5 composantes échelonnées dans les écoles de la Ville de Brest, et proposer au quotidien un fruit bio, de saison, d'excellente qualité nutritionnelle, à tous les écoliers scolarisés (pas seulement aux demi-pensionnaires)
	Du bio, du local, du circuit court dans les assiettes des tout petit brestois : mettre en œuvre le continuum éducatif de l'alimentation
	Diffuser au sein de la collectivité une expertise diététique élargie aux EHPAD et à l'ensemble des structures proposant une restauration collective
4. Développer l'agriculture urbaine	Développer le projet de Quartiers fertiles dans les quartiers en rénovation urbaine pour <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'emploi et la professionnalisation des acteurs • Conforter les circuits courts et permettre de mieux manger • Proposer un support pédagogique, de recherche et de formation • Changer la perception du quartier • Structurer le territoire et intégrer l'agriculture au projet urbain global • Créer une vitrine du monde agricole en ville
	Sensibiliser et faire connaître les métiers de l'agriculture auprès des professionnel.le.s de l'accompagnement et des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle
	Améliorer la connaissance des sols pour s'assurer de la bonne adaptation et de l'innocuité des sols avant d'y développer des cultures à vocation alimentaire
	Développer l'écopaturage sur Brest métropole : un nouveau mode de gestion des espaces verts, des partenariats renforcés avec les acteurs agricoles, un circuit court pour la restauration collective
	Accompagner les nouveaux projets de jardins partagés ou les projets participatifs avec des plantations d'arbres fruitiers, d'installation de poulaillers urbains ...
5. Réduire les gaspillages et les impacts environnementaux	Généraliser la lutte contre le gaspillage dans les écoles de la ville de Brest
	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire et accompagner les établissements de la restauration vers la réduction du gaspillage alimentaire
	Généraliser la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les marchés, les halles, les restaurants et les commerces de détails
	Recenser les friches agricoles bâties et non bâties pour, dans un second temps, structurer des stratégies de réhabilitation et/ou de reconversion des friches

6. Soutenir les initiatives économiques et de gestion du foncier agricole pour l'alimentation durable et favoriser un réseau diversifié de lieux d'approvisionnement	Via l'appel à projets « Réussir les transitions dans l'économie », encourager des projets innovants et ambitieux portés par les acteurs privés en faveur d'une alimentation durable
	Inviter à l'alimentation et à la consommation responsable sur les marchés
	Renforcer le rôle de la cellule foncière, dont l'objectif premier est de favoriser le maintien de l'activité agricole et des exploitations agricoles de son territoire : lisibilité sur les ouvertures à l'urbanisation des différentes opérations d'aménagement, recherche et proposition de compensations foncières aux exploitations impactées par ces projets d'aménagement, mise en œuvre de pratiques innovantes (paiement pour services environnementaux ...)
	Créer et animer des groupes de travail avec des référents agricoles locaux : Échanges/informations/communication/émergence de besoin
	Accompagnement aux échanges fonciers / aménagement foncier réglementaire
	Favoriser l'installation en agriculture de personnes non issues du monde agricole : conditions et opportunités de création d'un espace-test agricole
7. Affirmer Brest métropole comme destination du manger sain et durable	Créer et animer un collectif Nutrition, groupe de travail de la politique de la promotion du bien-être physique, psychique et social et de réduction des inégalités de santé. Ce groupe serait constitué de partenaires travaillant ce sujet : services des collectivités, associatifs, universitaires ...
	Valoriser le patrimoine gastronomique et culinaire brestois et local
8. Partager les objectifs et les enjeux du Projet alimentaire avec les territoires partenaires	Améliorer et partager la connaissance des circuits courts de nos « territoires alimentaires » en vue de les dynamiser et de développer des outils performants de mise en relation des acteurs du système alimentaire et de facilitation / optimisation

Le catalogue complet des actions est annexé à la présente délibération.

2- La reconnaissance du Projet alimentaire métropolitain

Afin de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met en place un dispositif de reconnaissance des PAT. Les demandes déposées dans ce cadre sont instruites par la DRAAF Bretagne.

Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents
- le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Le Projet alimentaire de Brest métropole déposera une candidature pour une reconnaissance à ce niveau, pour une durée de 3 ans.

La recevabilité de la candidature sera appréciée selon les critères suivants :

- le portage du projet par la collectivité ;
- la démarche collective et concertée, incluant la présence d'un animateur/coordonateur ;
- le prise en compte des objectifs des documents-cadre : PNA, plan régional de l'agriculture durable (inclus dans le SRADDET en Bretagne) ;
- la transversalité de la démarche : le projet doit prendre en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favoriser leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (Contrat de Transition Écologique, Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat Local de Santé ...) ;
- le diagnostic partagé ;
- la mise en œuvre d'actions opérationnelles, avec un Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré, une gouvernance en place et effective ;
- des engagements des partenaires formalisés ;
- un dispositif d'évaluation de l'impact du projet permettant de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

3- Le Plan de relance, volet Transition agricole, alimentation et forêt

Le Plan de relance, volet Transition agricole, alimentation et forêt, comporte une mesure intitulée : Partenariat État/collectivités au service des projets alimentaires territoriaux. Elle vise à soutenir les PAT et à promouvoir leurs initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation, par exemple.

Brest métropole déposera un dossier de demande de financement au titre de cette mesure.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le plan d'actions du Projet alimentaire métropolitain ;
- d'autoriser le dépôt d'un dossier de reconnaissance du Projet alimentaire métropolitain de niveau 2 ;
- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement du Projet alimentaire métropolitain au titre de la mesure Partenariat État/collectivités au service des projets alimentaires territoriaux, du Plan de relance ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la COMMISSION PLENIERE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE